

Kleine Mitteilung

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie**

Band (Jahr): **45 (1947)**

Heft 12

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Kleine Mitteilung

A l'École polytechnique de l'Université de Lausanne

M. le professeur Ansermet ayant demandé d'être déchargé d'une partie de son enseignement et ensuite d'en être libéré totalement pour raisons de santé, M. le professeur Bachmann, dont l'accession à l'École a été annoncée dans la présente Revue (voir n° 8 du 13 août 1946), a été chargé de l'enseignement des disciplines suivantes: géodésie, astronomie de position, photogrammétrie, théorie des erreurs et calcul technique. Dès lors, l'état de santé de M. le professeur Ansermet s'étant heureusement amélioré, il lui a été confié un cours d'une heure par semaine au semestre d'hiver sur la triangulation, notamment en ce qui concerne la partie technique et mathématique de cette branche. En outre, M. Albert Jaquet, ingénieur et géomètre officiel, a remplacé, comme assistant, M. Rapaz, également ingénieur et géomètre officiel.

Nous exprimons à M. Jaquet nos félicitations et nous disons à M. Rapaz nos remerciements pour sa précieuse collaboration.

En qualité d'assistant de M. le professeur Bachmann et du sous-signé, M. Jaquet s'occupera principalement des exercices de théorie des erreurs, des exercices et de la campagne de mensuration cadastrale. Il est aussi désigné comme chef de travaux pour l'enseignement du dessin de plans et cartes.

Qu'il nous soit permis, à ce sujet, d'insister tout spécialement sur le côté graphique de la profession de géomètre. Nous sommes en effet obligé de constater que, d'une manière générale, le dessin des plans et cartes et les écritures ne sont pas suffisamment soignés.

Or, comment un géomètre serait-il en mesure de former son personnel dans cette direction s'il n'a lui-même aucune idée précise de la qualité d'un dessin?

Et pourtant, professeurs et assistants se donnent beaucoup de peine pour inculquer aux futurs géomètres les connaissances nécessaires se rapportant à «l'art professionnel».

La plupart de nos anciens plans cadastraux encore en vigueur actuellement sont d'une bienfaisance remarquable tant au point de vue de l'exactitude que du dessin proprement dit.

N'oublions pas que le plan cadastral est une œuvre permanente et ne revêt pas un caractère temporaire tels que, par exemple, des plans destinés à la réalisation de projets techniques.

Un bon plan cadastral inspirera confiance et les administrations qui détiennent ce document auront toujours plaisir à le consulter et à le conserver comme témoin de l'histoire du pays.

Apportons ainsi à la partie graphique de notre profession tout l'intérêt qui lui est dû, mettant en pratique ce précepte, souvent oublié, que «tout ce qui est fait mérite d'être bien fait».

Ls. H.